

Ecole maternelle
3 rue Maurice Aribaut
31530 Lasserre

COMPTE -RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE DU 8 MARS 2016

Membres présents

Enseignantes : Catherine Terrom, Valérie Marquier (directrice), Anaïs Mérault (remplaçante Mme Vélasquez), Aude De Tyssandier, Anne Bourachau

Alae : Laura Cacciutolo (directrice adjointe Alae maternel), Guilène Durtaut (coordinatrice service animation - directrice de l'ALAE multisite de Lasserre Pradère)

Elus / représentants des municipalités : Valérie Pinel (1^{ère} adjointe Mairie de Lasserre), Fanny Troussicot (élue Mairie de Pradère-les-Bourguets), Muriel Moreau (élue Mairie de Lasserre, représentante de la commission scolaire et périscolaire au Sivom), Jérôme Auroux (Président du Sivom)

Parents délégués : Nicolas Borde, Pamela Gort

Excusés : Mr Unal (IEN circonscription de Colomiers)

Ordre du jour

Ordre du jour :

- Alae :

Fréquentation : Entre 15 et 20 enfants le matin, entre 75 et 85 enfants le midi sur le temps cantine (en temps réel d'animation, entre 30 et 34 GS, sans compter le temps calme des MS et la sieste des PS), entre 32 et 43 le soir.

Projets : Le projet mené est autour des dinosaures et du modelage, à la demande des enfants. Les projets se font plus à la demande des enfants qu'avec des thématiques imposées. Le projet de la sécurité routière va être mis en place sous peu.

Kermesse/spectacle : L'équipe trouve que les enfants sont assez sollicités et fatigués, le spectacle pourrait faire beaucoup pour eux donc il serait plus judicieux de faire une kermesse. Les enfants seront acteurs et pourront la préparer aussi. L'équipe enseignante ne souhaite pas faire un spectacle non plus car il n'y a pas de lien avec le projet d'école cette année.

L'idée d'une date commune à l'équipe pédagogique et l'Alae est maintenue.

- Temps de repos/temps calme des Moyens : comment est-il organisé ? Qui l'encadre ?

Le temps de repos/sieste a été transformé en temps de repos pour tous les élèves de Moyenne section. A partir de 13h30 les élèves de Moyenne section sont, soit accueillis par les enseignantes en Aide Personnalisée, soit ils restent avec le personnel d'Alae pour des activités calmes en salle de motricité (lecture de contes par exemple). A 13h55 tous les élèves de Moyenne section bénéficient d'un temps calme jusqu'à 14h15 environ. Ils sont allongés sur des tapis, écoutent de la musique douce, font des exercices de relaxation. C'est un temps Education Nationale donc ce temps est organisé par les enseignantes (sous leur responsabilité) et se fait avec la maîtresse pour certains, avec l'Atsem pour d'autres. Ce temps est règlementé par la Lettre de cadrage des écoles maternelles de la Haute-Garonne, document actualisé par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Garonne au mois de février 2016. La directrice le tient à votre disposition si vous le souhaitez.

Les enseignantes ne sont pas tenues comme pour les crèches à des projets pédagogiques qui organisent tous les moments de la vie scolaire à l'école.

L'année prochaine, peu de possibilité pour proposer un temps de sieste pour les MS du fait qu'il y aura 39 moyens contre 29 cette année. De plus les dortoirs des PS vont être complets. Un temps calme sera

proposé s'il n'y a pas de temps de sieste. Il est quand même rare d'avoir une école où les MS peuvent être couchés.

Entretien des tapis : les tapis ne peuvent pas être lavés en machine ; ils sont nettoyés en surface aux vacances et les enfants amènent une couverture pour ne pas trop salir les tapis (par la transpiration...). Les tapis de judo ne sont pas utilisés, sauf s'il manque des petits tapis.

- Effectifs : effectif prévisionnel pour la rentrée 2016

PS : 42, MS : 39, GS : 27. 108 élèves au total. La moyenne sera de 27 enfants par classe.

Les effectifs prévisionnels ne prennent pas en compte les logements sociaux en cours de construction sur la commune de Pradère. Mme Troussicot précise que, pour les logements sociaux de Pradère, les retours du bailleur se feront au mois d'avril (3/4 enfants apparemment).

La répartition des élèves par classe n'est pas faite. L'équipe enseignante y réfléchira quand les inscriptions des Petits seront achevées. Cette tâche est sous l'unique responsabilité des enseignantes.

Les listes des classes seront affichées fin août.

- Coopérative scolaire : point financier

Le bilan de la coopérative scolaire est annexé au compte rendu de ce Conseil d'école.

Certains parents trouvaient que les photos étaient tardives. L'équipe enseignante estime que les PS sont encore petits pour prendre des photos plus tôt dans l'année scolaire ; il n'y a pas de possibilité de les faire en extérieur compte tenu de la météo. Se pose donc la question de les faire avant Noël (pour les cartes de vœux...) ou en fin d'année.

Certains parents aimeraient savoir s'il est possible de faire des photos de fratries (cela se fait déjà). Pour les fratries avec l'autre école cela n'est pas possible en termes de responsabilités, de trajets et de temps. Laura Cacciutolo précise qu'un projet de faire des photos (moins formelles que le photographe) entre fratries de différents âges, au centre de loisirs, pourrait être mené si cela intéresse les parents en grand nombre.

- Sécurité : présentation de l'exercice de confinement PPMS.

La sécurité dans les écoles a été renforcée suite à la mise en place de l'Etat d'urgence sur le territoire. L'Inspecteur de l'Education Nationale a demandé qu'un exercice de type PPMS soit réalisé avant les vacances de Noël. Nous avons réalisé un exercice de simulation de mise à l'abri en cas de risque majeur le 17 décembre 2015. Vus les effectifs de l'école, nous avons choisi de séparer les lieux de confinement puisque le hall central paraissait petit pour accueillir tous les élèves et adultes. Seules les classes de PS et PS/MS se confinent dans le hall, les autres classes restent dans leur préfabriqué.

Cet exercice a révélé certains dysfonctionnements ou manques dans le processus. L'ensemble des points soulignés est en cours de normalisation. Le compte rendu est à disposition.

Un nouvel exercice sera réalisé dans le courant de l'année, ainsi qu'un exercice incendie. La date n'est pas encore fixée puisque le premier exercice PPMS de janvier 2016 avait été déplacé en décembre 2015. La date sera communiquée par la directrice au Sivom et aux parents d'élèves élus s'ils souhaitent être présents.

- AVS : demandes d'AVS, point sur les attributions

2 demandes d'AVS étaient en attente : une AVS a été nommée au 01/12/2015 pour 11h45 face à une notification de 15h. Une deuxième AVS a été nommée le 04/01/2016 pour 20h : elle complète la 1^{ère} notification et est présente pour le 2^{ème} enfant sur l'intégralité de son temps de présence.

QUESTIONS POUR LE SIVOM :

- **Budget de fonctionnement** : quelle somme par élève est allouée pour l'année civile 2016 ?

Le budget est en cours. Il y a une reconduction des 40 euros de fournitures et 18 euros par enfant pour le transport. Le budget est calculé sur les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre 2016 (108 enfants). Le nombre d'élèves retenu (prévisionnel de la rentrée de septembre) est pris en réponse à la demande de l'équipe pédagogique de l'école élémentaire qui souhaite prévoir le budget en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves.

Le Sivom répond positivement à la demande de Mme Marquier sur la possibilité de globaliser la somme par enfant s'il n'y a pas de dépense sur la ligne budgétaire des transports. Le budget total est donc de 58 euros par enfant.

- **Ouverture du Centre de loisirs** : quels travaux ont été réalisés, quel mobilier a été acheté ?

Dépenses liées à l'installation de WC pour les petits : 4500 euros (pris sur le budget 2015) ; l'aménagement des locaux (salle de classe aménagée en salle d'activité et de sieste, installation de soufflets anti pince doigts, de rideaux...) : 1500 euros (pris sur le budget 2015) ; achat de mobilier, sèche linge, jouets : 12 500 (pris sur le budget 2016) ; fournitures pédagogiques : 1000 euros (pris sur le budget 2016). Le total est de 19500 euros ; cela tient compte des adaptations du self et l'achat de mobilier pour les petits.

Points à améliorer suite au rapport du médecin de PMI : nombre de WC maternelle par rapport au nombre d'enfants, mais le fonctionnement permet d'aiguiller les enfants sur différents blocs sanitaires puisque les enfants ne sont pas tenus d'aller aux toilettes en même temps. Deuxième point : la butte en pente sur l'espace vert de l'école élémentaire mériterait d'être sécurisée ; un projet de plantations pour matérialiser cette butte est en cours d'élaboration. Le centre est donc opérationnel (hormis la plantation de haies, qui se fera avec les grands en projet jardin).

Les parents qui le souhaitent peuvent venir visiter le nouveau centre (sur le mercredi et les vacances) pour s'imprégner des lieux. Des portes ouvertes seront aussi organisées.

Les retours des parents d'élèves sont positifs. Certaines personnes étaient sceptiques sur le temps prévu pour l'aménagement mais ont été agréablement surprises. La question des trajets reste en suspens.

Les parents d'élèves posent la question des camps pour cet été. Des devis sont en cours pour la recherche de camp et de sorties mais rien n'est encore validé. Une sortie neige aux vacances de février était prévue mais a été annulée du fait de la météo.

- **ALSH** : facturation du repas du mercredi pour les enfants qui partent en début d'après-midi

Des enfants partent après le repas vers 13h30 (1 en maternelle et 4/5 en élémentaire ; cela ne se fait pas tous les mercredis). Il n'y a pas de ligne tarifaire actuellement pour ceux qui partent après le repas mais cela sera décidé avant l'été. Pour le moment, ces enfants sont facturés au même prix que ceux partant à 18h. Si ce tarif est créé, cela concernera peut être plus de familles et nécessitera peut être plus de personnel et un autre fonctionnement.

Parents d'élèves : Du fait que le centre est plus proche, les parents mettent-ils plus leurs enfants au centre ? Guilène Durtaut : il y a plus de facilité pour les nouveaux venus ponctuels. Le flux est toujours le même (20/21 enfants le mercredi) ; il y a quelques nouveaux de temps en temps. Les parents pensent peut être que leurs enfants doivent venir tous les mercredis mais cela n'est pas le cas ; ils peuvent venir ponctuellement.

Le délai d'inscription imposé par la commande des repas est de 2 semaines avant. Passé ce délai, il y a de la souplesse par une marge de quelques repas commandés mais les demandes d'inscriptions pourront être refusées. Il est rappelé aussi que les enfants peuvent être amenés après le repas, à 13h30 ; un tarif particulier est prévu. (pour les inscriptions : animationsvdl31@orange.fr)

- **Atsem** : poste à mi-temps dans la classe de Grande section. Le passage à plein temps est-il envisagé ?
Sivom : il n'y a pas eu de discussion pour le moment, cela se verra avec le budget. Cela n'est pas décidé pour la rentrée 2016.

La directrice : la demande est faite par l'équipe pédagogique pour un passage à temps plein ; cela est nécessaire vu les effectifs prévisionnels.

- Problématiques de **sécurité routière** : rue Aribaut,

La mairie de Lasserre a modifié le stationnement rue Aribaut pour répondre aux exigences préfectorales. Même si de nombreux parents utilisent les portails en fond de cour, il reste de nombreux problèmes de stationnement (sur les trottoirs, devant les entrées des maisons). De plus quand tout le personnel de l'école maternelle est présent, il ne reste que 4 places sur le parking.

Guilène Durtaut précise que le trajet des enfants le mercredi ne se fait pas dans des conditions de sécurité correctes pour les élèves : ils ne peuvent pas marcher sur les trottoirs, doivent slalomer entre les voitures sur la route. Il y a beaucoup de problèmes entre les piétons et les voitures qui renvoient une image non citoyenne et non éducative. Ce point de vue est aussi partagé par les familles qui reviennent de l'élémentaire.

Le conseil d'école décide donc à l'unanimité que le portail rue Aribaut sera désormais réservé au personnel et aux personnes à mobilité réduite ; l'accès pour les élèves et leurs parents se fera par le fond de la cour uniquement. Le fait de réserver cet accès pour le personnel uniquement permettra aux enfants d'avoir un parcours classique pour le mercredi. Sur le temps de repas du midi, les portails seront ouverts aux parents pendant que les enfants qui partent à la cantine finiront de se préparer ; il n'y a donc pas de risque de fuite d'enfants. Un courrier va être diffusé jeudi 10 mars dans la journée pour informer les parents de ces modifications qui prendront effet le lundi 14 mars.

Un bilan sera fait après quelques semaines d'utilisation. Un problème se posera le mercredi à 11h45 vu le peu de décalage horaire avec la sortie de l'école élémentaire. Cela était déjà le cas, mais va être accentué puisque le trajet des parents va être rallongé. Une réflexion sera menée sur la prochaine période pour envisager un changement d'horaire le mercredi à 11h45. Cela est soumis au vote en conseil d'école et à la décision du DASEN. La directrice prendra les informations nécessaires auprès de l'Inspecteur de circonscription.

Pour l'ouverture des portails à 13h55, la directrice précise qu'elle sera seule pour la surveillance des deux portails. Il est demandé qu'un agent du Sivom prolonge son service de 10 minutes afin de mettre en place une surveillance en adéquation avec les exigences du plan Vigipirate.

Inquiétudes des parents :

Concernant la sécurité :

- les accès sont étroits pour des poussettes. Le Sivom : cela s'est fait pendant des années quand l'élémentaire était derrière la maternelle ; il n'y avait pas de soucis. Le chemin a été nettoyé pendant les vacances.

- Le pont : quand le pont est gelé cela glisse et est dangereux.

Concernant le stationnement : au boulo-drome, les places sont déjà pratiquement remplies le matin. Le Sivom rappelle que cela se faisait déjà avec plus d'enfants quand il y avait les deux écoles. Il faut

rappeler les règles de civisme aux parents (pour le stationnement et le sens interdit). Si cela se confirme, la possibilité de verbaliser les infractions sera envisagée.

En cas de retard, il n'y a pas de sonnette pour alerter. Les parents devront donc refaire le tour pour aller sonner rue Aribaut. Une tolérance sera acceptée la semaine du 14 mars ; malgré tout, la directrice souligne le fait que le personnel qui vient ouvrir ne se trouve pas auprès des élèves ; une prise de conscience générale afin d'éviter les retards doit se faire pour le bien être de tous.

- Transport scolaire le mercredi midi : comment les élèves sont-ils pris en charge ? Quels sont les heures de passage aux arrêts ?

Le Sivom : il n'y a pas de transport le mercredi, les parents viennent chercher les enfants ou ils sont amenés à pied au CLSH. Cela est dû au fait que si le bus devait passer le mercredi midi il passerait 1 heure après la sortie. Comme il n'y a pas de garderie sur ce temps cela n'est pas possible. On peut proposer à ces familles de prendre l'enfant sur le temps du repas à l'Alsh et qu'ils viennent le chercher à 13h30.

- Cantine : des problèmes de places et de bruits ont été signalés lors du premier conseil d'école. Qu'est-ce qui a été mis en place ? Quelles solutions sont envisagées pour la rentrée de septembre 2016 ?

Le président du Sivom : un travail en cours sur du modulaire en location à partir de septembre 2016, devant l'école (là où était prévu le projet de construction). Ce projet est sur du cours terme car le terrain est actuellement en location (il appartient à la mairie de Lasserre). Il s'agirait d'un réfectoire avec une salle de réchauffe. L'installation est prévue pendant l'été 2016 pour une mise en fonction pour la rentrée de septembre 2016. L'étude est à affiner car la surface est une estimation. Le coût de production n'est pas défini pour le moment ; il est entre 15 et 20 euros du m².

Les enseignantes demandent que l'étude soit également menée sur la création d'une salle de maitres/salle de repas pour désengorger l'école et le bureau.

Le président du Sivom précise qu'une rénovation de l'école ou la création d'une école maternelle à Pradère doit être effective pour la rentrée 2017. La création de la cantine sur le site de l'école maternelle est donc une structure à court terme, qui doit pouvoir être utilisée dans le cadre d'un projet plus global.

Clôture du Conseil d'Ecole : 19h45
